

CERNAY

Saison 2023-2024

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL Sébastien et Samantha MARY	NOM, Prénom :
3, rue principale 68127 OBERENTZEN (Bâtiments d'élevage à HEITEREN)	Adresse : Code postal, commune :
Mail : ferme.du.siebsenthal@gmail.com Tel : 06 21 44 78 17	Mail: Tél.:
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	


LES PANIERS :

Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

COMPOSITION DES PANIERS :

Le consomm'acteur a la possibilité d'adapter le contenu de son panier tout au long de la saison en choisissant au plus tard 12 jours avant chaque distribution les produits qu'il souhaite recevoir.

Bien entendu il peut aussi opter pour un panier comprenant la même chose à chaque distribution.

Les poulets ou morceaux de poulet proposés sont de la race cou nu et certifiés AB 

(* Le prix de tous les produits, y compris celui du poulet entier, sera calculé en fonction du poids réel.

Lors de la conclusion du contrat, le consomm'acteur définit la valeur de son contrat sur la base des produits qu'il souhaite recevoir au cours de la saison.

Lorsque le montant de son contrat aura été utilisé, le consomm'acteur aura la possibilité de le réapprovisionner et cela autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à la fin de la saison.

Les montants non utilisés en fin de saison seront reportés sur la saison suivante ou remboursés.

Produits proposés	Prix TTC au Kg	Poids moyen du colis*	Prix moyen du colis*	Quantité souhaitée	Prix estimé*
Poulet entier	13.50 €	1.5 kg	20.25 €		
Escalopes conditionnées par 2 sous vide	30.00 €	350 g	11.10 €		
Cuisses désossées et marinées conditionnées par 2 sous vide	26.00 €	370 g	9.62 €		
Cuisses désossées nature conditionnées par 2 sous vide	25.00 €	360 g	9.00 €		
Cuisses entières nature conditionnées par 2 sous vide	18.00 €	480 g	8.64 €		
Ailes conditionnées par 6 sous vide	7.00 €	450 g	3.15 €		
Demi saucisse de viande bio sous vide	21.40 €	360 g	7.70 €		
Knacks bio sous vide par 4	22.00 €	240 g	5.28 €		
Valeur estimée d'un panier*					

CERNAY

Saison 2023-2024

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **tous les 2 mois** au point de distribution et aux dates indiquées. La saison commence le vendredi 31 mars 2023 et se termine le 22 mars 2024, soit **6 distributions pour la saison complète**

Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers	La saison commence le et se termine le 22 mars 2024. Soit paniers mensuels	
Point de distribution	Conciergerie du complexe sportif – rue René Guibert - Cernay	
Dates de distribution	Les distributions ont lieu le vendredi soir entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes :	
Dates limites de commande à transmettre par mail à thuramap.doc@gmail.com ou au point info lors de la distribution	Date de distribution	Date limite de commande
	Vendredi 31 mars 2023	17 mars 2023
	Vendredi 9 juin 2023	26 mai 2023
	Vendredi 4 août 2023	21 juillet 2023
	Vendredi 6 octobre 2023	22 septembre 2023
	Vendredi 1 ^{er} décembre 2023	17 novembre 2023
	Février 2024	Date à définir

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS :

Prix pour la saison :	<input type="checkbox"/> Forfait initial de 60.00 €
Prix du panier* x Nbre de paniers =	<input type="checkbox"/> Forfait initial de €
Le consommateur reste libre d'adapter le contenu de son panier à chaque distribution en communiquant au plus tard 12 jours avant chaque distribution les produits qu'il souhaite recevoir.	
Modes de paiement : à la signature du contrat, le consomm'acteur choisit son mode de paiement :	❖ En 1 fois, lors de l'inscription :
<input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL	• 1 chèque de €, encaissé lors de la première distribution
ou	❖ En 2 ou 3 fois, pour les contrats d'une valeur supérieure à 60.00 €
<input type="checkbox"/> Carte bancaire	• chèques de € et 1 chèque de €, encaissés en avril 2023, août 2023 et décembre 2023
ou	
<input type="checkbox"/> Virement bancaire (se renseigner au point info)	

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10.00 €), pour la saison 2023-2024. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consomm'acteur se doit de participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.
Nous recherchons un ou plusieurs volontaires pour participer au comité de pilotage de **l'AMAP DE LA FERME DU SIEBSENTHAL**.
Indiquez si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur la façon dont vous pourriez aider :

OUI NON

Établi en 2 exemplaires à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature)	(signature)